



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LA
FEDERATION REGIONALE DES CENTRES
D'INFORMATION SUR LES DROITS DES
FEMMES ET DES FAMILLES POUR LA MISE A
DISPOSITION DU "VAN INFO FEMMES" LE
LUNDI 9 MARS 2026**

**DÉCISION N° DM-CCAS-26-007
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ile-de-France, représentée par Madame Catherine LESTERPT en qualité de Présidente, de mettre à disposition le « Van des Femmes » le lundi 9 mars 2026 place Bérault à Vincennes, pour un montant total de 700 € (sept cents euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ile-de-France, représentée par Madame Catherine LESTERPT en qualité de Présidente, pour la mise à disposition le « Van des Femmes » le lundi 9 mars 2026 place Bérault à Vincennes, pour un montant total de 700 € (sept cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON